

REPUBLIQUE DU SENEGAL

AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)

PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PROGEP)

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N°2016/ADM/FND/03

SERVICES DE CONSULTANTS

POUR (i) LA REALISATION D'UNE ETUDE DIAGNOSTIC ET D'UNE STRATEGIE POUR UNE VILLE DURABLE, (ii) L'ELABORATION D'UN PLAN D'URBANISME DE DETAILS (PUD) ET (iii) LES ETUDES DETAILLEES SUR LES LACS ET LES AMENAGEMENTS PAYSAGER DU POLE URBAIN DE DIAMNIADIO

- 1- Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de ce projet publié le 21 mars 2011 dans le UN Development Business.
- 2- Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu, dans le cadre du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), visant à lutter contre les inondations et à promouvoir l'approche ville durable, un financement additionnel du Fonds Nordique de Développement et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat : (i) Réalisation d'une étude diagnostic et d'une stratégie pour une ville durable, (ii) Elaboration d'un Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) et (iii) Etudes détaillées sur les lacs et les aménagements paysager du Pôle urbain de Diamniadio.
- 3- Le service requiert la réalisation d'un diagnostic et d'une stratégie ville durable et de s'en inspirer pour (i) doter l'agglomération de Diamniadio d'un document de planification pour guider et mettre en synergie les programmes de l'Etat, des collectivités locales et du privé et (ii) définir les conditions d'aménagement des lacs et espaces verts selon des critères élevés de performance, d'originalité, d'innovation et de respect de l'environnement.

La mission aboutira à la production des documents suivants :

- un Document de stratégie « Diamniadio ville durable » et d'un Plan d'actions détaillé ;
- un Plan d'aménagement des lacs, des espaces publics et des principaux axes du pôle urbain de Diamniadio et
- un Plan d'Urbanisme de détails et son Plan d'Investissement Prioritaire à financer dans le cadre de Partenariats Public Privé.

Les trois études seront exécutées par un seul consultant.

- 4- Pour avoir plus d'informations sur les services requis, les consultants pourront consulter les termes de références en ligne sur les sites du Fonds Nordique de Développement (<http://www.ndf.fi/>) et de l'Agence de Développement Municipal (<http://www.adm.sn/>).
- 5- Le volume prévisionnel de personnel clé nécessaire est estimé à 50 Hommes-Mois. La mission est prévue pour une durée de 11 mois à partir du mois de novembre 2017.
- 6- L'ADM, chargée de l'exécution du PROGEP, invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services, à savoir :
- ✓ le statut juridique ;
 - ✓ les activités principales et années d'existence ;
 - ✓ les qualifications dans le domaine du service sollicité, ainsi que brochures et références concernant l'exécution de contrats analogues ;
 - ✓ la capacité technique et de gestion de la firme ;
 - ✓ les références de clients ;
 - ✓ et toute autre information jugée pertinente.
- 7- Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
- 8- Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC), en accord avec les Directives de Passation des Marchés du Fonds Nordique de Développement. Les noms des candidats pour les postes et leurs CVs ne devront pas être soumis lors de cette phase.
- 9- La sélection du Consultant se fera sur la base des critères d'évaluation ci-après :
- Expériences spécifiques de la firme dans le domaine de la planification urbaine, des questions relatives aux villes durables et au changement climatique et de l'aménagement d'espaces publics et de plans d'eau durant les 10 dernières années ;
 - Capacités techniques et de gestion de la firme (Ressources humaines et structuration de la firme) ;
 - Activités principales et durée de l'expérience de la firme (nombre d'année d'existence et secteur clé d'intervention).

Tableau des critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Sous –critères	Pondération
Expériences spécifiques de la firme dans les domaines de la planification urbaine et de l'aménagement d'espaces publics et de plans d'eau durant les 10 dernières	Mission similaire dans le domaine de la planification urbaine	20 %
	Mission similaire dans les études liées aux villes durables	10 %

années ; (60 %)	Mission similaire dans les études d'aménagement d'espaces publics et de plans d'eau	10 %
	Mission similaire avec thématique liée au développement du secteur privé et au partenariat public privé	10 %
	Mission similaire avec thématique liée aux inondations et au changement climatique	10 %
Capacités techniques et de gestion de la firme (Ressources humaines et structuration de la firme) (30 %)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation - Statut juridique - Ressources humaines - Equipements et logiciels 	25 %
Activités principales et durée de l'expérience de la firme (10 %)	Nombre d'années d'existence et secteur clé d'intervention).	15 %
TOTAL		100 %

10- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

- de 8 h 00 à 13 h 00 le matin et de 14 h 00 à 17 h 00 l'après-midi

11- Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courriel électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard **le lundi 18 avril 2016 à 10 heures 30 mn Gmt.**

Agence de Développement Municipal

Bureau du Spécialiste en Passation des Marchés

N° 5, avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3^{ème} étage

Fax : (221) 33 842 25 76

E-mail : pacadem@orange.sn